

Commission des bateaux, le Conseil Municipal, considérant que le ponton d'embarquement du Quai Jean Barb, n'offre plus assez de sécurité aux passagers, décide l'acquisition d'un autre ponton en bon état.

Vu l'avis favorable de la Commission des bateaux, autorise l'acquisition du ponton, acceptée par la dite Commission, d'accord avec la Société des Auto-bateaux, représentée par le liquidateur M. Jaquemin, 1, Place de la Petite Hollande, à Nantes;

Approuve le marché de gré à gré passé avec le liquidateur de la Société des Auto-bateaux dénommée pour le prix de six mille francs.

J. Mailliot

M. Jaquemin

J. Carpié
S. Goussier

J. Goussier

J. Goussier

J. Goussier

J. Goussier

Convocation du Conseil Municipal

Le onze août mil neuf cent quarante, à huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de Roze, se réunira en session ordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

1. Allocation de la Mère au Foyer;
2. Frais d'analyse d'eau;
3. Constructions, etc.;
4. Construction du chemin de la Basse-Lande;
- Compte administratif du Maire;
- Budgets des chemins vicinaux et ruraux;
- Budget additionnel de 1940;
- Approbation du budget du Bureau de Bienfaisance;
- Affaires diverses;
- Motations diverses.

Le 8 août 1940

Le Maire

J. Goussier

Conseil Municipal

Séance du 11 août 1940

Le onze août mil neuf cent quarante, à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Rezé, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Tigrain, maire.

Étaient présents: M. M. Guy-Marilliet, Courgeon, Guéris Turpin, Tigrain, Marchetou, Fabrice, Lepost, Barreau, Jancou, Landreau, Gendronneau, Goutier, Peignon, Giraud, Boutin, Massieu, Clouet et Charlot.

Étaient absents: M. M. Hervouet, Loris, Ordronneau, Chaumalon, Haumont et Ollivier.

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un titulaire de siége.

M. Guéris a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Virement de crédit. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal demande que le crédit de 43.997^{fr}, provenant de l'excédent de la taxe vicinale en 1939, soit affecté à la voirie urbaine, aucuns chemin n'étant à construire.

Construction de la rue de la Bass-Lande. Par délibération du 8 août 1939, le Conseil Municipal avait décidé l'étude d'un projet pour la mise en état de viabilité du chemin allant de la rue Mezureau à la Bass-Lande. L'étude étant achevée, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil la soumission de M. Breton, pour la construction de cette voie conformément au plan établi par le voier communal.

D'après le rapport de M. le voier communal, la soumission s'élève à trente mille francs (30.000^{fr}), et compris une somme à valoir de 1398^{fr}.

L'exécution de ces travaux permettra d'employer environ dix ouvriers pendant un mois.

La dépense sera payée sur le crédit de 70.000^{fr} inscrit à l'article 54 du budget de 1940.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à accepter la soumission de M. Breton et demande

à M. le Préfet de donner son approbation,
Construction de classes, marché de gré à gré Lefort-Francheteau. - M. le
 Maire expose au Conseil, qui après divers développés, un marché
 de gré à gré a fini enfin être conclu avec M. Lefort-Francheteau
 entrepreneur de couverture et zinguerie, 2, rue de Constantine, à Nantes,
 pour exécuter ces mêmes travaux, pour l'agrandissement
 des écoles de filles de Beze' et de Pont-Rousseau.

M. Lefort-Francheteau s'engage à effectuer les travaux
 de couverture et zinguerie, aux écoles ci-dessus désignées, moyennant
 une augmentation de 50% sur les prix unitaires
 figurant aux devis estimatifs et établis ainsi qu'il suit:

— Ecole de filles de Pont-Rousseau —

Montant des devis estimatifs	13.070. ⁴ / ₉₈
Augmentation de 50%	6.535. ⁴ / ₉
Total	19.606. ⁴ / ₇

— Ecole de filles de Beze' —

Montant des devis estimatifs	10.196. ⁴ / ₄₆
Augmentation de 50%	5.098. ⁴ / ₂₃
Total	15.294. ⁴ / ₆₉

Total général

34.901.⁴/₁₆

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce marché.

Le Conseil, reconnaissant la nécessité et l'achèvement ces travaux et l'augmentation des prix des matériaux, accepte le marché établi et demande à M. le Préfet et d'accorder son approbation.

Case vicinale. - Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal maintient pour 1940 la taxe vicinale qui devra être perçue comme les années précédentes.

Approbation des comptes du Bureau Bienfaisance. - M. le Maire soumet ensuite, à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion de M. l'Ordonnateur du Bureau de Bienfaisance, adopté par la Commission Administrative, pour l'année 1939.

Le Conseil,

Vu le compte-rendu de M. Le Gall, Receveur du Bureau de Bienfaisance pour ses recettes et dépenses de la gestion de 1939 (2^e partie) et de la gestion de 1940 (1^{re} partie);

Vu la délibération de la Commission Administrative, en date du 10 août 1940, sur ce compte;

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a suscité ni obser-
 vations ni réserves de la Commission Administrative;

Est d'avis qu'il a lieu de l'approuver.

Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance. - Après le Conseil
 approuve le budget additionnel de 1940 du Bureau de Bienfaisance,
 qui s'équilibre ainsi qu'il suit:

Recettes supplémentaires	73.911,13
Dépenses supplémentaires	73.900

Budget du Bureau de Bienfaisance. - Par le Conseil Municipal le 10^{juin} 1940
 adopte le budget du Bureau de Bienfaisance ¹⁹⁴⁰ tel qu'il a été établi la
 Commission Administrative dans sa séance du 10 août 1940.

Il s'équilibre ainsi qu'il suit:

Recettes	254.917,6
Dépenses	254.67
Excédent de recettes.	241,76

Compte administratif de 1939. - M. le Maire présente au Conseil
 Municipal, son compte administratif pour l'exercice écoulé de 1939.
 Le Conseil Municipal,

Tu le compte rendu par M. Le Gall, Receveur Municipal de ses
 recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1939 et établi en regard du
 compte sus-mentionné jusqu'au 31 décembre suivant, lequel com-
 prend: 1^o le rappel du compte de l'exercice 1938; 2^o les recettes et les
 dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1939; les
 recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Tu les détails des opérations finales de l'exercice 1939 établi en
 regard du compte susmentionné et présentant les recettes et les dé-
 penses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la
 période de 1940;

Tu les pièces justificatives rapportées et l'appui tant du compte
 de la gestion de 1939 que des opérations supplémentaires effectuées
 en 1940;

Tu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses
 présentés de l'exercice 1939, arrêtés par M. le Préfet et les au-
 torisations spéciales de recette et dépenses d'élèves pendant ledit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de M.
 le Maire M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui
 mandatées et les manières dont elles ont été effectuées, et l'utili-
 tité que la commune en a retirée;

Considérant que les recettes et les dépenses ont été effectuées

régulièrement;

Délibère:

Article 5^o. - Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1939, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, modifié par l'article 26 du décret du 5 novembre 1926, le Conseil admet les recettes de la gestion de 1939 pour la somme de

	6.511.529, 15
Les dépenses pour celle de	5.151.921, 14
Fixe l'excédent de la recette à	1.359.608, 01

Et attendu que par l'arrêté des comptes précédent le Comptable a été reconnu débiteur de

	742.371, 74
--	-------------

D'où le Comptable débiteur sur son compte de 1939 de

	2.102.199, 75
--	---------------

Article II. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1939, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1939 que pendant les trois premiers mois de la gestion de 1940, savoir:

En recette pour	3.016.621, 98
En dépense pour	2.325.115, 29

D'où il résulte un excédent de recette de

	691.506, 69
--	-------------

Le résultat définitif de l'exercice 1939, a un excédent de

	382.619, 84
--	-------------

Le résultat définitif de l'exercice 1939, a un excédent de

	1.074.126, 53
--	---------------

Article III. - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir: toutes justifications relatives aux éléments financiers des comptes.

Chapitres additionnels au budget de 1940 des chemins vicinaux. - Sur l'invitation de M. le Maire, le Conseil approuve les recettes et crédits supplémentaires des chapitres additionnels au budget de 1940 pour l'entretien des chemins vicinaux.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de

	67.199, 33
--	------------

Budget primitif de 1941 pour les chemins vicinaux. - M. le Maire donne lecture au Conseil du budget de 1941, proposé par le Service Vicinal pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires

Les recettes s'élèvent à	155.298
Les dépenses à	141.700

Le Conseil municipal l'approuve tel qu'il est établi.

Budget de 1941 pour l'entretien des chemins ruraux. - Lecture est ensuite donnée des propositions du Service Vicinal pour l'entretien des chemins ruraux reconnus pendant l'année 1941.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de
Le Conseil approuve le budget établi tel qu'il a été présenté.

Budget additionnel de 1940. — Puis M. le Maire soumet à l'approbation de
l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1940 et donna lecture des pro-
positions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil, après examen et après en avoir délibéré, fixe les recettes à
la somme de un million deux cent dix-huit mille cent soixante-deux fr. 75... 1.218.162 fr. 75
et approuve les dépenses établies ainsi qu'il suit:

N° des Articles	Nature des Dépenses	Sommes
166	Assurance des conducteurs	1033 98
168	Subvention pour la bibliothèque scolaire	100
170	Rédemption pour les élèves fréquentant les écoles de Nantes	2160
172	Fête Nationale de 1939	1275
173	Annuité de l'emprunt de 178.000	1614
174	Remboursement id.	2000
175	Indemnité de logement aux instituteurs	385
180	Entretien des Chemins vicinaux ordinaires	22268 75
181	Chemins vicinaux Travaux neufs	43897
184	Emploi de l'emprunt de 180.000	250.000
185	id de 200.000	300.000
186	Construction de chemin rural reconstr.	33929
187	Reliquat de l'emprunt de 150.000	28570
188	id de 200.000	1222
189	Achat d'un ponton	42.100
190	Construction d'un logement au jardinier du Parc	128
198	Créditement du Recueil (Complément)	3.320
199	Frais de bureau	2.000
202	Indemnité pour frais de bureau de Recueil M ^e	5.000
205	Contingent pour le Conseil des Prud'hommes	2.500
209	Dépenses imprimées	10.800
219	Salaires des femmes de service (Ecoles maternelles)	500
221	Chauffage, éclairage et balayage des classes	5.000
223	Entretien du Parc municipal	4.000
225	Service des bateaux (Fournitures)	20.000
227	Impôts id.	7.000
229	8 ^e annuité de l'emprunt de 60.000	5
231	Surveillance de la circulation	12.000

A reporter.....

233	Service des cartes d'habitation	45.000
235	Versement pour pensions civiles des Receveur Municipal	2.016
237	Service des bateaux (Réparations)	5.000
239	Subvention à la Croix-Rouge Française	300
241	id à l'Institut Pasteur (frais d'analyse d'eau)	900
243	Allocations familiales à la Mère au Foyer	10.000
245	Extension des pouvoirs du Commissaire Central de Nantes	1.104
250	Subvention au Bureau de Bienfaisance	30.000
253	Frais de constructions de classes	56.000
254	Travaux de transformation du logement du Parc (Indigènes)	50.000
258	Subvention au Comité de Secours aux prisonniers	15.000
260	Frais d'extension du réseau électrique	300.000
	Total des dépenses supplémentaires	218 123 33
	Excédent de recettes	39 12
	Excédent de recettes au budget primitif	259 74
	Excédent définitif de recettes de l'exercice 1940	299 36

Frais de gestion au Receveur Municipal. - Sur la proposition de M. le Maire et après avis de la Commission des Finances, le Conseil décide de fixer pour 1940 les frais de gestion du Receveur Municipal à cinq mille francs (5000). 4.200

Allocation de la Mère au Foyer. - Conformément aux règlements en vigueur le Conseil Municipal vote un crédit de dix mille francs, pour l'année 1940, pour l'allocation familiale de la Mère au Foyer, aux employés communaux qui ont droit au bénéfice de cette allocation.

Voirie urbaine. - Sur la proposition de plusieurs de ses Membres, le Conseil Municipal invite le Maire à étudier ce qui il conviendrait de faire, dans un but d'hygiène, pour l'évacuation des ordures ménagères et fécales de la rue Linoise Foucault.

Répartition de l'essence. - Sur la proposition du Maire, et dans un but d'une équitable distribution d'essence aux usagers, le Conseil nomme une commission dont feront partie M. Giraud, Louchon, Goullet, Barreau et Esquié.

Commission des Finances. - Puis, le Conseil décide que M. Bouctin et Goullet feront désormais partie de la Commission des Finances.

Réparation. - M. Giraud signale que le Service de la Réparation n'a pas fait consciencieusement dans la rue de Montide de Regé et aux Mahoudières.

M. le Maire déclare qu'il fera le nécessaire auprès de P. Gu.

